RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02856
Numéro SIREN : 794 732 313
Nom ou dénomination : ABC ALU 13

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 14051

DocuSign Envelope ID: A5EF2498-DCCE-4BCA-9BA3-8267C07FA79E

ABC ALU 13

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : Quartier Camp Major –route CD2- 13400 AUBAGNE

794 732 313 RCS MARSEILLE

ACTE
CONSTATANT LE CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIÉS
DECISIONS COLLECTIVES DE NATURE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Et le 23 juin,

À Marseille,

LES SOUSSIGNÉS,

1° Monsieur Roger CALMETTE
Né le 7 mai 1959 à Marseille (13)
De nationalité française,
Domicilié et demeurant à Simiane-Collongue (13109), 1291 Route du Siège

Agissant aux présentes en sa qualité d'associé de la société « ABC ALU 13 », titulaire de 250 actions ordinaires en pleine propriété, présent à l'acte en personne,

2° Monsieur Alban BACCOLINI
Né le 19 novembre 1984 à Marseille (13)
De nationalité française,
Domicilié et demeurant à Auriol (13390), 578 chemin du Pont de Saint Claude

Agissant aux présentes en sa qualité d'associé de la société « ABC ALU 13 », titulaire de 250 actions ordinaires en pleine propriété, présent à l'acte en personne,

Soit DEUX (2) Associés détenant ensemble la totalité des 500 actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale chacune, émises par la société ABC ALU 13 (ci-après désignée « la Société »), plus amplement désignée en tête des présentes,

Ci-après dénommés ensemble « Les Associés »

ONT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de l'article 21-1 des Statuts, les décisions relevant de la compétence de la collectivité des Associés peuvent résulter du consentement unanime de tous les Associés consigné dans un procès-verbal signé par tous les Associés.

DS BA DS CR

DocuSign Envelope ID: A5EF2498-DCCE-4BCA-9BA3-8267C07FA79E

Les Associés, agissant en personne, sont invités à exprimer dans le présent acte sous seing privé, leur consentement aux décisions de nature ordinaire et extraordinaire, découlant des points suivants :

1/ Opération de réduction du capital de la Société non motivée par des pertes

- Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions en vue de les annuler ;

- Décision de réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 2.500 euros par rachat d'actions par la Société en vue de les annuler – Autorisation donnée au Président d'acheter 250 actions pour les annuler ;

- Renonciation unanime et collective des Associés à bénéficier, à raison de cette réduction de capital, conformément à l'article R.225-153 du Code de commerce, d'une offre publique de rachat d'actions, la réduction de capital étant réservée en totalité à Monsieur Roger CALMETTE ; détermination des modalités du rachat des actions par la Société ;

- Pouvoirs à conférer au Président pour constater la réalisation de la réduction de capital et modifier les statuts en conséquence.

Avant de prendre position sur cette opération, les Associés reconnaissent avoir pris connaissance des documents suivants au moins 15 jours avant la signature du présent acte :

- le rapport du Directeur Général ;

- le texte des décisions proposées par le Directeur Général.

2/ Désignation d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire

- constatation de la démission de Monsieur Roger CALMETTE de ses fonctions de Président de la Société et désignation à ces fonctions, pour le remplacer, de Monsieur Alban BACCOLINI ;

- Pouvoirs de certification et de transcription.

Les Associés déclarent en outre avoir été, préalablement aux présentes, en mesure de demander et obtenir le cas échéant tous renseignements ou explications complémentaires sur les documents communiqués et les points susvisés soumis à la décision collective des Associés.

Ceci exposé,

LES ASSOCIÉS SONT CONVENUS D'EXPRIMER DANS LE PRÉSENT ACTE LEUR CONSENTEMENT UNANIME AUX DÉCISIONS TRANSCRITES CI-APRÈS.

PREMIERE DECISION UNANIME. – *Autorisation de rachat par la Société de ses propres parts en vue de leur annulation.*

A titre liminaire, il est rappelé que Monsieur Roger CALMETTE, associé de la Société, a souhaité se retirer de la Société à l'occasion de son départ à la retraite et a proposé que ce retrait s'opère par voie de rachat par la Société des 250 actions qu'il possède dans la Société. Une telle opération n'est cependant possible que si elle est préalablement agréée par les Associés de la Société, conformément à l'article 14 de ses statuts.

DS BA DS CR

DocuSign Envelope ID: A5EF2498-DCCE-4BCA-9BA3-8267C07FA79E

Par la présente décision unanime, les Associés autorisent la Société à se porter acquéreur de ses propres actions auprès de Monsieur Roger CALMETTE.

Cette opération de rachat de parts sociales par la Société sera nécessairement et immédiatement suivie, si elle se réalise, de l'annulation des parts ainsi rachetées par la Société, avec pour corolaire la réduction de son capital social.

DEUXIEME DECISION UNANIME. – *Décision de réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 2.500 euros par rachat d'actions en vue de les annuler – Autorisation donnée au Président d'acheter 250 actions pour les annuler.*

1. Les Associés, par suite de la décision unanime précédente et connaissance prise du rapport du Président, décident de réduire le capital social de **2.500 euros**, pour le ramener de 5.000 euros à **2.500 euros**, par voie de rachat par la Société, pour les annuler, de **250 actions** d'une valeur nominale de 10 €. Les Associés décident en outre que la valeur de rachat unitaire des actions achetées devra être de 560 euros, soit une valeur de rachat totale de **140.000 euros** pour les 250 actions rachetées.

2. Les Associés autorisent le Président, conformément aux dispositions de l'article L.225-207 du Code de commerce, à procéder au rachat desdites actions en vue de les annuler, et lui donnent en conséquence tous pouvoirs pour passer et conclure tous les actes à cette fin.

3. Les Associés décident que l'excédent du prix global de rachat (140.000 euros) sur la valeur nominale des actions rachetées (2.500 euros), soit la somme de **137.500 euros**, sera imputé sur le poste d'autres réserves.

TROISIEME DECISION UNANIME. – *Renonciation unanime et collective des Associés à bénéficier, conformément à l'article R.225-153 du Code de commerce, d'une offre publique d'achat, réservée exclusivement à un associé.*

Les Associés décident unanimement, de manière tant individuelle que collective, de renoncer à bénéficier, dans le cadre de la réduction décidée dans la décision précédente et conformément à l'article R.225-153 du Code de commerce, d'une offre publique de rachat. Ils reconnaissent et acceptent en conséquence que l'offre de rachat d'actions de la Société, telle que visée dans la décision précédente, soit exclusivement réservée à Monsieur Roger CALMETTE et s'opère selon les modalités suivantes :

- Rachat dans un délai d' **1 mois** à compter de la date de la présente décision avec paiement comptant intégralement en numéraire, soit pour un montant de **140.000 euros**.

En conséquence de cette renonciation, le délai **d'un mois** imparti au Président pour annuler les actions rachetées, court à compter de la date de rachat effective des actions par la Société, étant néanmoins précisé que cette annulation ne sera réalisée qu'après l'expiration du délai d'opposition des créanciers (20 jours à compter de la date du dépôt au greffe du présent acte), ou le cas échéant, après qu'il ait été statué en première instance sur les éventuelles oppositions, et ce, conformément aux dispositions énoncées à l'article L.225-205 alinéa 3 du Code de commerce.

DS BA DS CR

DocuSign Envelope ID: A5EF2498-DCCE-4BCA-9BA3-8267C07FA79E

QUATRIEME DECISION UNANIME. – *Pouvoirs pour les formalités consécutives à la réduction de capital*

Les Associés confèrent tous pouvoirs au Président à l'effet d'annuler les actions rachetées, constater la réalisation définitive de la réduction de capital, modifier en conséquence les statuts de la Société, et ce à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ou, le cas échéant, après qu'il ait été statué en première instance sur les éventuelles oppositions.

Les Associés confèrent au Président, avec faculté de déléguer à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de publicité, d'inscriptions modificatives ou complémentaires et de dépôt des actes modificatifs en annexe au registre du commerce et des sociétés, et autres qu'il appartiendra.

CINQUIEME DECISION UNANIME. – *Constatation de la démission du Président et nomination de son remplaçant*

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Roger CALMETTE de ses fonctions de Président de la Société, suite à son départ à la retraite et son retrait de la Société et décident de pourvoir à son remplacement en désignant en cette qualité Monsieur Alban BACCOLINI, actuel directeur général de la Société.

Par suite, Monsieur Alban BACCOLINI se trouvera exercer les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

SIXIEME DECISION UNANIME. – *Pouvoirs de certification et de transcription.*

Les Associés habilitent le Président à certifier conformes tous extraits ou copies des décisions résultant du consentement unanime des Associés exprimé dans le présent acte, et à retranscrire le présent acte sur le registre spécial des décisions collectives, conformément aux dispositions de l'article 26 « Procès-verbaux des décisions collectives » des statuts de la Société.

-oo0oo-

Le présent acte, signé par tous les Associés, en ce compris le Président auquel un exemplaire dudit acte a été remis, et qui reconnaît les décisions qui y sont constatées comme étant opposables à la Société.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Fait et signé électroniquement,

En un exemplaire original.

Suivent les signatures électroniques.

DocuSigned by: CALMETTE Roger 50B529F5ED4044D...	DocuSigned by: BACCOLINI Alban 686094583B7741F...
Monsieur Roger CALMETTE Associé, Président	**Monsieur Alban BACCOLINI** Associé, directeur général